



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU MERCREDI 6 MARS 2019 À 18 HEURES
SALLE 1 DU PÔLE TECHNIQUE
(sur convocation du 27 février 2019)

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 12

Absents représentés : 2

Absents excusés : 4

Absente : 1

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 6 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six du mois de mars à 18 heures, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 27 février 2019, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

Mesdames Frédérique CHARPENEL, Sylvie DE ARTECHE, Maité GRAFF, Pierrette MICHELENA et Françoise TROCCARD ;
Messieurs Pierre ATHANASE, Alain JEAN, Pierre LAFFITTE, Alain LAVIELLE, Yves MONGROLLE, Jérôme PETITJEAN et Jean Paul TOURNIER.

Absents représentés :

Madame Corine LAFITTE a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE.

Absents excusés :

Madame Rosa DI MURO ;
Messieurs Pierre FROUSTEY, Benoît DARETS et Pascal SCHIINDOWSKY.

Absente :

Madame Nelly BETAILLE.

OBJET : FINANCES - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019

Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et D. 2312-3 ;

VU le rapport annexé portant sur les orientations budgétaires pour l'année 2019, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;



CONSIDÉRANT que dans les établissements publics qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport porté à la connaissance conseil d'administration, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget ;

Ayant entendu l'exposé de Madame la vice-présidente ;

Après en avoir délibéré, indique :

Article 1

Que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019 a eu lieu, au vu du rapport annexé à la présente, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Article 2

Que le président du Centre intercommunal d'action sociale et le Directeur général des services du Centre intercommunal d'action sociale de Maremne Adour Côte-Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

Que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 6 mars 2019



Pour le président,
par délégation
La vice-présidente,


Frédérique Charpenel



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 DU CIAS MACS

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Il a vocation à présenter la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il présentera l'activité des services 2018, les réalisations ainsi que les perspectives 2019.

Ce débat permet aux membres du conseil d'administration de discuter des orientations budgétaires retenues au budget primitif.

DOMAINES DE COMPÉTENCES

- « **L'aide à domicile** » mise en œuvre par le service d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap : prestation d'aide à domicile, accompagnement/transport,
- « **La gestion des aires d'accueil des gens du voyage** » du territoire de la communauté de communes en y menant des missions d'accueil des voyageurs en demande de stationnement, d'entretien des équipements et d'accompagnement, et d'éducation des voyageurs accueillis.

CONTEXTE

1- Contexte national :

La loi d'adaptation de la société au vieillissement promulguée le 28 décembre 2015 connaît ses premières concrétisations en 2016. Cette loi visait à améliorer les conditions d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie en direction des plus dépendants et des plus modestes.

Néanmoins, les effets attendus en matière d'activité ne se sont pas concrétisés. En effet le volume horaire des plans d'aide accordés n'a pas augmenté et les plans d'aide caduques n'ont pas été systématiquement remplacés par d'autres.

La création « d'un 5^{ème} » risque de protection sociale » tant de fois promis n'est pas encore concrétisé. La question du vieillissement de la population reste au centre des débats de réformes de fonds pour ne pas mettre en danger les 2 millions de personnes accompagnées par les services d'aide à domicile.

Le CIAS MACS doit tenir compte à la fois de la mutation des compétences de la Communauté de communes, et des contraintes budgétaires confirmées en 2018 sur le plan national, avec la mise en œuvre de la nouvelle trajectoire d'évolution de la dépense publique.



En 2018, le taux directeur d'augmentation des tarifs est fixé à 1,42 % (Arrêté du 21 décembre 2018) relatif aux prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile).

2- Contexte du CIAS :

Le secteur d'activité du maintien à domicile est devenu très concurrentiel, des entreprises lucratives se sont installées sur le territoire de MACS, et le nombre de service agréés et/ou autorisés est en augmentation (passant de 2 à 7).

Le plan d'actions du SAAD 2016-2020 issu du travail d'accompagnement mené par le cabinet SPQR prévoit 3 axes prioritaires à mener dans ce contexte budgétaire contraint :

- Ressources humaines et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- Optimiser l'organisation ;
- Définir des mesures financières.

La prise en compte du contexte local impose 3 mesures essentielles :

- La mise en place d'une démarche « commerciale » ;
- Un plan de lutte contre l'absentéisme ;
- Une optimisation des recrutements.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

Les grandes orientations du budget 2019 du CIAS sont :

- Une maîtrise des charges de fonctionnement
- L'ajustement des tarifs libres en fonction du taux directeur

BUDGET PRINCIPAL

En 2019, le CIAS disposera d'un budget principal qui s'équilibrera à hauteur de 4 900 725 € en section de fonctionnement et de 129 000 € en section d'investissement.

I-SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

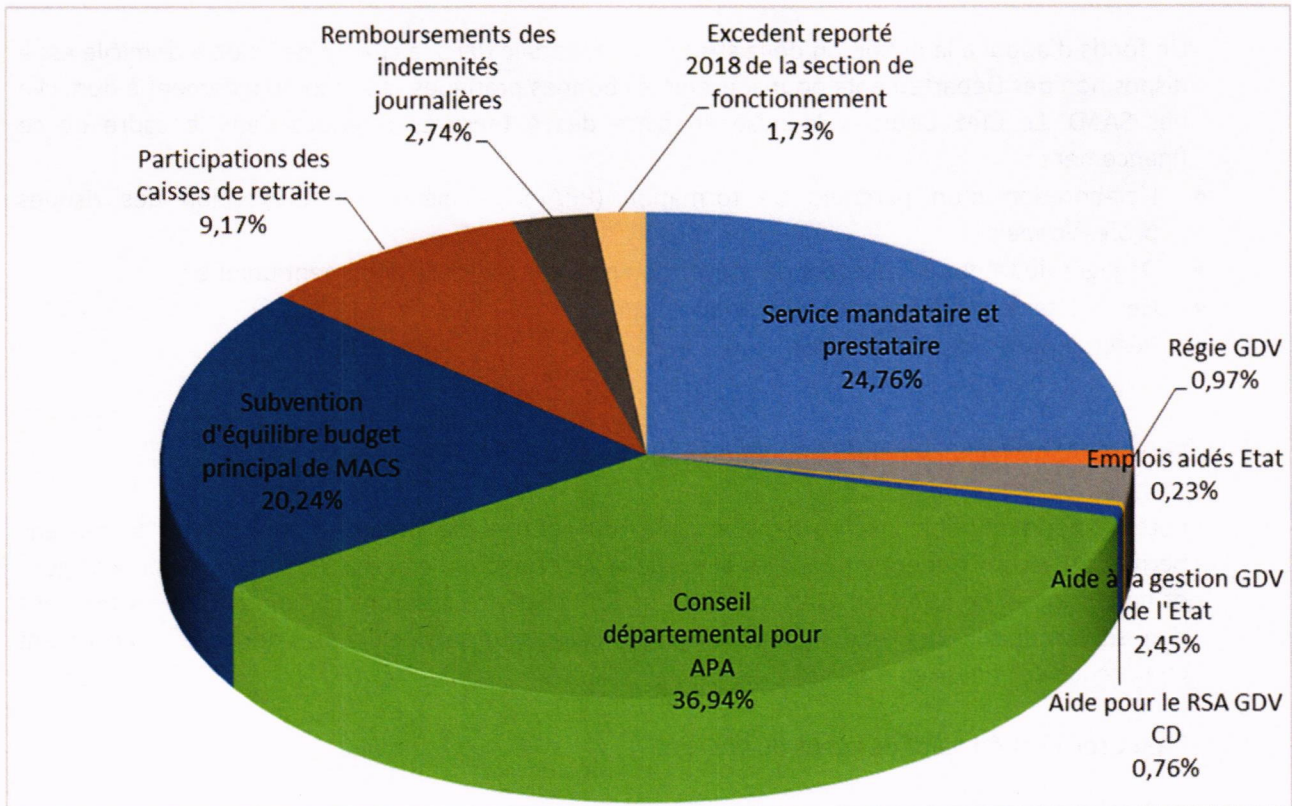
En 2019, les recettes de fonctionnement sont évaluées à 4 900 725 €, soit une diminution de 3,52 % par rapport à 2018.

Les recettes sont essentiellement composées :

- Des services mandataires et prestataires du service aide à domicile pour 1 174 000 €
- Régie GDV pour 46 000 €
- Aide à la gestion de l'Etat pour GDV 116 000 €

- Les emplois aidés de l'Etat 11 000 €
- Le conseil départemental pour APA 1 752 000 €
- La subvention d'équilibre du budget principal de MACS pour 1 105 000 €
- Les participations des caisses de retraite estimées à 435 000 €
- Les remboursements d'indemnités journalières sur rémunérations du personnel estimées à 130 000 €
- L'excédent reporté 2018 de la section de fonctionnement est évalué à 82 225 €

Recettes de fonctionnement 2019



- L'activité 2018 :

- Une diminution de l'activité totale de - 6 %
- Une diminution des heures en payant de -16,91 %
- Une diminution des heures allocation personnalisée d'autonomie de -3,6 %
- Taux de réalisation des plans d'aide 82,37 % (contre 84 % en 2017)
- 70 % de l'activité APA est liée à l'entretien du cadre de vie (aide au ménage)

- Dotation APA

En 2019, la dotation APA, versée par le Département des Landes, représente 37 % des recettes du CIAS.

La dotation APA est calculée, par le Département, chaque année en septembre de l'année précédente, ce qui reste toujours aléatoire pour la préparation budgétaire. Le prévisionnel de la dotation APA 2019 est fixée en tenant compte de l'activité réalisée en 2018.

L'évolution des tarifs allocation personnalisée d'autonomie pour 2019 est actée depuis le 1^{er} janvier 2019 :

- 20,50€ pour les heures de garde de jour et aide-ménagère ;
- 23,50 € pour les heures d'auxiliaire de vie.



427 bénéficiaires APA ont été accompagnés par le SAAD en 2018 contre 417 en 2017. Le nombre de bénéficiaires accompagnés est donc en augmentation (+2,3 %), le nombre d'heures réalisées est en diminution moins 3 915 heures (2017 : 108 567h / 2018 : 104 652 h), les effets attendus suite à l'évolution de la dépendance et à la majoration des plans d'aide impulsée par la loi vieillissement ne sont pas concrétisés en 2018.

- Les financements externes

Fonds d'appui

Un fonds d'appui à la définition de la stratégie territoriale dans le champ de l'aide à domicile est à disposition des Départements pour soutenir les bonnes pratiques et l'accompagnement à domicile des SAAD. Le CIAS poursuit la mise en place des 4 mesures retenues dans le cadre de ce financement :

- L'élaboration d'un parcours de formation (PRAPSS) ciblé sur la prévention des risques professionnels ;
- Dégager du temps à l'assistant de prévention pour faire vivre le document unique ;
- Généraliser le prélèvement automatique ;
- Réactualisation des tarifs libres.

Projet SPASAD (service polyvalent d'aide et de soins à domicile)

Cette expérimentation inscrite dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens permet un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et des soins aux personnes âgées et handicapées. Le SAAD du CIAS de MACS et Santé Service assurent conjointement les missions d'un service de soins infirmiers (Santé service) et celles d'un service d'aide à domicile (financement conférence des financeurs 10 K€).

Projet social et éducatif des gens du voyage

Le Département sera sollicité en 2019 pour le maintien de la subvention accordée en 2018, pour l'accompagnement social des bénéficiaires des minima sociaux 36 K€

Une réponse à appel à projet auprès de la CAF a reçu un avis favorable pour bénéficier d'une subvention d'investissement pour l'acquisition de mobilier à hauteur de 964 €

Deux demandes de subvention ont été adressées à la CAF des Landes fin 2018 au titre des projets 2019 :

- Une demande de financement pour poursuivre le projet « Café des parents » mis en place en 2018 auprès du public gens du voyage ;
- Une demande de financement dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité des enfants issus de la communauté gens du voyage.

La subvention d'équilibre

La subvention d'équilibre est fixée à 1 105 K€ pour 2019. L'augmentation par rapport à la subvention accordée en 2018 est justifiée par :

- la baisse d'activité constatée en 2018 estimée à 73 K€
- la revalorisation de la prise en compte des interventions accordées aux aides à domicile estimée à 75 K€
- le GVT 15 K€



B – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La recherche de maîtrise constante des dépenses de fonctionnement, aussi bien sur le volet dépenses générales que sur le volet ressources humaines, est effective au sein du CIAS.

Le montant des dépenses de fonctionnement pour 2019 est de 4 900 725 €, soit une diminution de 3,52 % par rapport à 2018.

Des indicateurs de performance sont mis en place pour le SAAD, afin de suivre au plus près la gestion de ce service et mesurer l'impact de la mise en œuvre du plan d'action 2016/2020 :

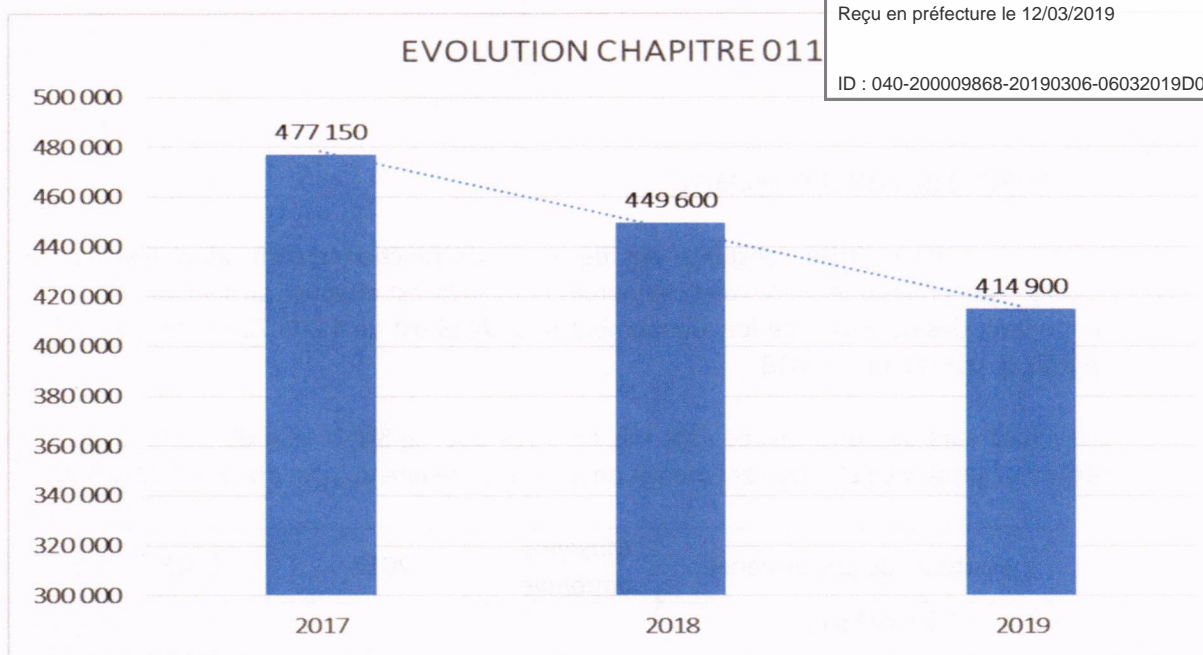
Indicateurs de performance	<i>Moyenne nationale</i>	2017	2018
Taux d'absentéisme :	13 %	14,38 %	14,98 %
Taux de consommation des plans d'aide APA (% de réalisation des plans d'aide par rapport à celui accordé par le CD40)	90 %	84 %	82,37 %
Taux encadrement : nombre d'heures d'activité/nombre ETP total de l'équipe de gestion	15 000 heures	14 420 heures	13 904 heures
Taux de gestion : nombre d'heures d'activité/nombre ETP d'assistante planning	25 000 heures	32 205 heures	30589 heures

1- Les charges à caractère général

Elles correspondent aux dépenses de fonctionnement des services. Ce poste regroupe l'ensemble des charges de gestion courante de l'administration générale, du SAAD, et du service d'accueil des gens du voyage.

Une diminution est évaluée à hauteur de - 7,8 % au BP 2019, liée à :

- Une diminution liée à l'abonnement au dispositif Mailéva (dématérialisation des courriers du SAAD) ;
- Les effets positifs des mesures prises concernant la gestion des aires d'accueil, réduisant de façon significative depuis 2 ans les dégradations des dépenses courantes (diminution de l'hydrocurage, interdiction de ferrailage, la limitation du nombre de caravanes par emplacement) ;
- Une baisse du coût des petits équipements ;
- Une baisse du carburant est prévue avec l'arrêt du service petits travaux.



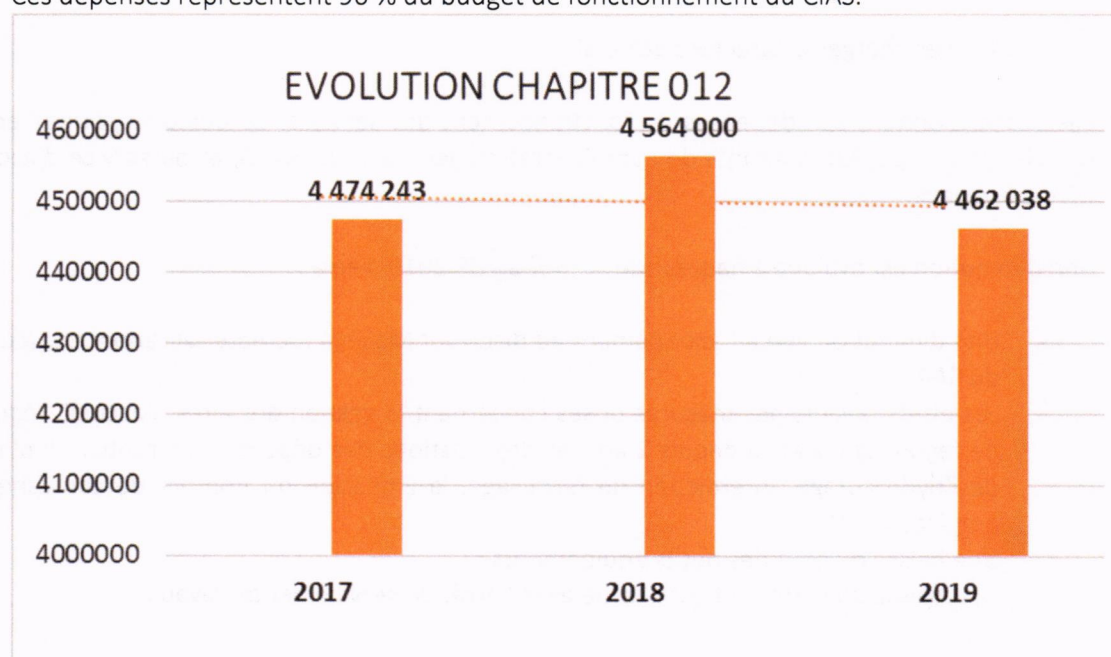
2- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont en diminution de - 2,23 %, notamment pour tenir compte de la baisse d'activité et du non remplacement de certains agents.

Ces dépenses intégreront la réforme du RIFSEEP et l'introduction d'une part variable liée au présentisme et à l'atteinte des objectifs, et la création d'une indemnité de départ volontaire destinée aux fonctionnaires désirant quitter la fonction publique.

Les dépenses de personnel seront impactées par la reprise du dispositif PPCR, suspendue en 2018 et dont les effets reprennent en 2019 en augmentant le traitement de base des fonctionnaires permettant une assiette de cotisation retraite plus importante.

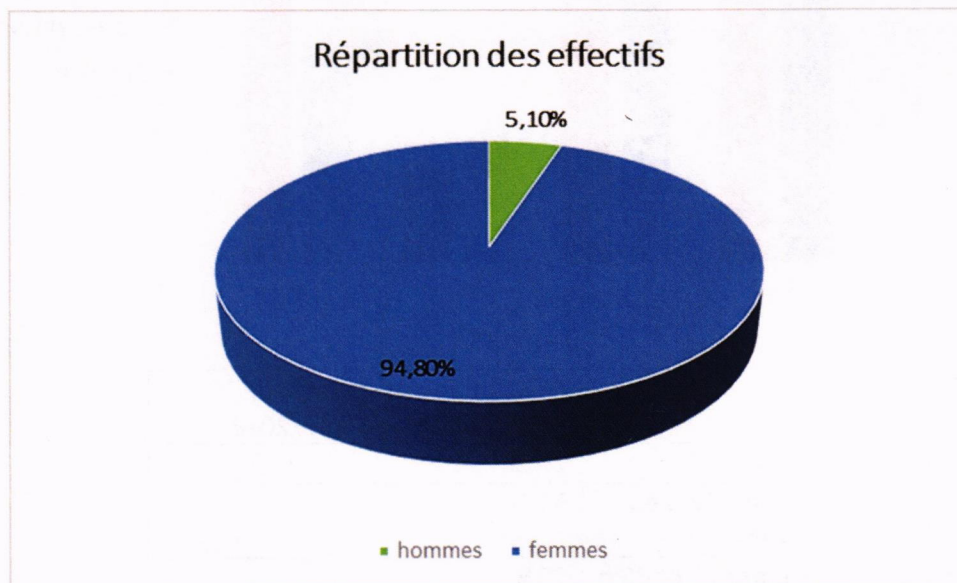
Ces dépenses représentent 90 % du budget de fonctionnement du CIAS.



2-1 Structure des effectifs au 31/12/2018

Au 31/12/2018, le CIAS de la Communauté de communes MACS comptait 174 agents, dont la structure se répartit comme suit :

	Total	Moyenne d'âge
Femmes	165	45,21
Hommes	9	38,20



	Effectifs
Catégorie A	4
Catégorie B	7
Catégorie C	163

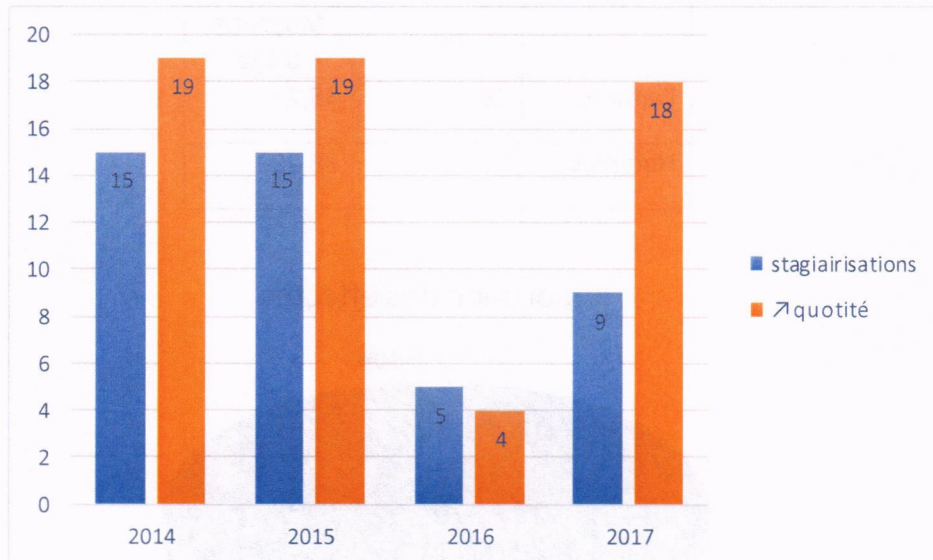
	Filière Administrative	Filière Technique	Filière Médico-sociale
Catégorie A	2	0	2
Catégorie B	3	1	3
Catégorie C	5	4	154

2-2 Dépenses de personnel 2018

Les charges de personnel (chapitre 12) s'élèvent à 4 356 085€, dont :

Traitement de base y compris heures complémentaires	2 951 461 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	4 031 €
Supplément Familial de Traitement	19 968 €
Heures supplémentaires	121 294 €
Régime indemnitaire	417 668 €

STAGIAIRISATIONS-AUGMENTATION QUOTITÉS ANNUELLES 2014-2017



Répartition des quotités de titularisation au 31/12/2018	
15h	17 %
Entre 17,5 et 22h	33 %
Entre 25 et 35 h	50 %

La moyenne des quotités de titularisation pour les aides à domicile en 2018 est de 22h30
La moyenne du temps de travail effectué en 2018 est de 29h30

II- INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2019 sont évaluées à 104 000 € sans le report 2018, correspondant à l'achat d'équipements informatiques et de mobiliers.

→ Pour le SAAD :

Equipements mobiliers :

- Acquisition de mobiliers pour le siège suite à l'inspection ACFI du centre de gestion 4,6 K€
- Acquisition de matériel informatique :
 - Renouvellement du stock téléphonie AD vieillissant : 70 smartphones 4,2 K€
 - Acquisition de 40 smartphones AD pour poursuivre le déploiement 2,4 K€
 - Acquisition de licences pour création de boîtes mail : 10,5 K€
 - Acquisition d'antivirus pour les tablettes 4 750 €
 - Acquisition du contacteur UP APOLOGIC : 800 €

→ Pour le service GDV :

Acquisition de deux postes informatiques 2,4 K€
Acquisition de mobiliers en lien avec les préconisations issues de la réactualisation du Document Unique du CIAS et de l'inspection ACFI 2 K€

Envoyé en préfecture le 12/03/2019

Reçu en préfecture le 12/03/2019



ID : 040-200009868-20190306-06032019D02B-BF

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

Les orientations du budget 2019 du CIAS seront :

→ Pour le SAAD : une priorisation des actions à conduire, définies par le plan d'action 2016/2020, par les échanges menés autour de l'élaboration du projet de service

o Volet ressources humaines

- Déprécarisation des agents sociaux, revalorisation des quotités de titularisation, et stagiairisations
- Mise en œuvre des préconisations suite à la visite de suivi de l'inspectrice ACFI du 21/01/2019
- Mise en place d'un dispositif de prévention des risques professionnels formation PRAPS (formation des risques liés à l'activité physique des salariés)
- Soutien à la professionnalisation des agents, formations CNFPT, formation en interne (informatique)
- Organisation d'une conférence sur les troubles psychiques
- Optimiser les recrutements via le dispositif du GEIQ

o Volet finances

- Suivi systématique des impayés
- Développement de la collaboration avec le CD 40 pour réguler les impayés
- Généralisation du prélèvement automatique
- Revalorisation des tarifs libres suivant l'évolution du taux directeur 1,42 %

o Volet organisationnel

- Poursuite du déploiement de la téléphonie professionnelle
- Renouvellement du stock téléphones en place
- Dotation des aides à domicile en tablettes
- Poursuite du déploiement des adresses mail aides à domicile
- Acquisition des licences manquantes WORD, outlook, EXCEL
- Adhésion au dispositif Mailéva (dématérialisation du courrier du SAAD)
- Reconduction du projet ZOU MACS (sous réserve des subventions perçues)

o Développement du partenariat :

- Poursuite du travail engagé avec les CCAS du territoire et les CIAS du département
- Organisation d'un forum sur le métier d'aide à domicile

- Développement de l'offre d'informations à destination du public âgé via l'escale info, escale éco

➔ **Pour le service gens du voyage :**

Une maîtrise des dépenses permettant un contrôle notable des charges de fonctionnement, par la poursuite, notamment, du travail de structuration mené en direction des aires d'accueil des Gens du Voyage, qui a permis une exploitation satisfaisante des sites et une limitation significative des dégradations et incivilités.

- **Renouvellement du marché de prestation de service pour la gestion de l'AGP de Tosse** compensé par le non recrutement d'un 4^{ème} gestionnaire
- **Mise en place des procédures en lien avec la réglementation RGPD**
- **Poursuivre le déploiement du projet éducatif et social**
 - « Accès à la santé » : Réflexion autour d'actions préventives avec la CPAM 40, le PASS
 - Diffusion et exploitation du questionnaire lié aux problématiques de santé
 - Poursuite de la mutualisation des compétences SAAD/GDV accompagnement du public GDV par l'infirmière coordonnatrice du SAAD autour des problématiques de santé
 - Soutien à la parentalité, maintien du café des parents en 2019, (subvention CAF)
 - Dispositif CLAS : animations avec les enfants poterie, jeux au sol, citoyenneté et respect.



PLAN D'ACTION SAAD 2016/2020

ID : 040-200009868-20190306-06032019D02B-BF

	Objectifs stratégiques	55 mesures 2016 – 2020 35 réalisées 11 en cours 9 à engager
Axe stratégique : Ressources humaines et ébauches GPEEC	Maintenir dans l'emploi les AD	Entretien de suivi post arrêt maladie
		Réaliser des formations internes prévention des risques liés à l'activité physique
		Réaliser les rapports hiérarchiques pour les accidents de travail AAD par les assistantes planning
		Former des formateurs internes « sensibilisation aux gestes de premiers secours »
		Réaliser des formateurs internes « sensibilisation aux gestes de premiers secours »
	Redéfinir le processus de paie	Rédaction d'un guide répertoriant les règles internes RH SAAD
Élaboration de la paie AAD par les RH		
Transmettre aux AAD chaque mois le détail des heures		
Axe stratégique 2 : optimiser l'organisation	Redéfinir le rôle, la place de chacun et les circuits de décision	Réactualiser les fiches de poste : CDS, RS, AP, IDE
	Améliorer les conditions d'exercices des AAD	Expérimenter l'utilisation de vélos électriques sur 3 secteurs
		Astreinte 7 jours sur 7
	Améliorer la tenue des dossiers bénéficiaires	Valoriser la professionnalisation dans le cadre de la révision du régime indemnitaire
	Harmoniser les pratiques des assistantes plannings	Remplissage complet du logiciel
		Approfondir la formation des assistantes planning à l'utilisation du logiciel métier
	Donner la capacité d'agir à tous les agents du service gestion	Affiner le paramétrage du logiciel métier
Mise en place de la modulation		
Améliorer la communication externe et interne	Expérimenter un pool d'AAD volantes	
	Optimiser les tournées	
Axe stratégique 3 : définir les mesures financières d'appui	Sécuriser les exonérations de charge	Communiquer sur l'offre de service SAAD Expertiser le mode opératoire